



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'700'000.00 pour la réalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) sur les rues Gustave-Jeanneret – St-Martin et Argilles-Prélards

Conseil général du 30 mars 2023 - point 3 de l'ordre du jour

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction :

Les travaux du CAD (chauffage à distance), nécessitent de la part de Groupe E, d'ouvrir les routes afin d'y mettre les conduites qui serviront au transport de l'eau pour alimenter les futures installations de chauffage des habitantes et habitants de Cressier.

En partenariat avec l'entreprise Groupe E, nous profitons des ouvertures de chaussées afin de poser les conduites des eaux claires et des eaux usées, permettant ainsi de continuer la modernisation de notre réseau par la mise en séparatif de secteurs supplémentaires. De plus, cette collaboration nous permettra de diminuer les coûts d'ouverture, de fermeture et de surfacage de la chaussée d'environ 50% (la répartition exacte doit encore être calculée en fonction de la dimension des conduites qui seront mises).

De plus, il convient de préciser que les conduites d'eau potable sur l'entier des secteurs seront remplacées. Il sera également procédé au remplacement de la conduite d'eau des fontaines sur les rues Gustave-Jeanneret et St-Martin.

Ces mesures de mise en séparatif nous permettront d'acheminer auprès de la STEP uniquement les eaux usées qui doivent être traitées et non l'entier des eaux (eaux usées et eaux claires) comme cela est le cas jusqu'à présent. De facto, ceci nous permet de diminuer nos coûts de traitement des eaux de manière considérable.

Tableau de répartition des coûts :

Le montant total de la demande de crédit pour la réalisation des secteurs Argilles-Prélards et Gustave-Jeanneret – St-Martin se monte à CHF 3'700'000.-. le tableau figurant en annexe 1 du présent rapport, vous donne le détail complet de l'ensemble des travaux qui seront réalisés durant cette année 2023.

Charge d'intérêt et amortissement :

Pour réaliser l'entier du projet, il conviendra d'avoir recours à l'emprunt. Les taux actuels sont de 3% ce qui correspondra à une charge d'intérêt bancaire de CHF 111'000.- dès le 1^{er} janvier 2024.

Afin que le Conseil général puisse bénéficier de l'ensemble des informations financières, nous portons à votre connaissance qu'au 27 novembre 2023, nous devons renouveler un emprunt de

CHF 5'000'000.-, qui était à 0%. Ce renouvellement estimé à également 3% représente une augmentation supplémentaire d'intérêt de CHF 150'000.-. soit un total global d'intérêt supplémentaire de CHF 261'000.- pour les années 2024 et suivantes.

Phasage :

Le phasage des travaux est la description des secteurs concernés par les travaux du PGEE. Comme vous pourrez le constater dans l'annexe 2, il figure également un phasage pour le secteur Prélards-RC5. Ce secteur ne concerne financièrement pas la Commune car il s'agit uniquement de travaux de réalisation du CAD. Le PGEE a déjà été réalisé précédemment dans ce secteur.

Planning :

Comme cela avait préalablement été indiqué à votre Autorité, le déploiement du CAD concerné à ce jour par l'approvisionnement d'une centrale de chauffe auxiliaire au mazout, doit être terminé d'ici à la fin du mois d'octobre 2023 au plus tard. En annexe 3, vous trouverez le détail de la planification des travaux qui seront réalisés d'ici à cette date.

Conclusion :

Le présent rapport, de par son montant et la charge financière qu'il représente, est un crédit d'engagement élevé.

Le Conseil communal laisse votre autorité juger si cette dépense est incontournable et surtout supportable au niveau de son amortissement.

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, le Conseil communal est à votre entière disposition pour toutes questions de votre part menant à une décision conforme à la situation dans laquelle se trouve notre Commune.

Cressier, le 13 mars 2023

Conseil communal

Annexes : Tableau de répartition des coûts
Plan de phasage
Planning des travaux
Arrêté



ARRÊTÉ

relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'700'000.00 pour la réalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) sur les rues Gustave-Jeanneret-St-Martin et Argilles-Prélards

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 13 mars 2023;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Entendu le préavis de la Commission financière;

Entendu le préavis de la Commission SITP;

Sur la proposition du Conseil communal;

arrête :

- Art. premier Un crédit de CHF 3'700'000.00 est accordé au Conseil communal pour la réalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) sur les rues Gustave-Jeanneret, St-Martin, Argilles et Prélards.
- Art. 2 La dépense sera portée aux comptes des investissements I20230301 et I20230302 et amortie au taux de 2% sur 50 ans.
- Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'issue du délai référendaire.

Cressier, le 30 mars 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
la présidente, le secrétaire,

B. Gyger

A. Chittani

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des coûts

	Montant HT				TVA 7.7 %	Total TTC
	Travaux	Divers et imprévus (15%)	Honoraire ingénieur (6%)	Honoraire géomètre (1%)		

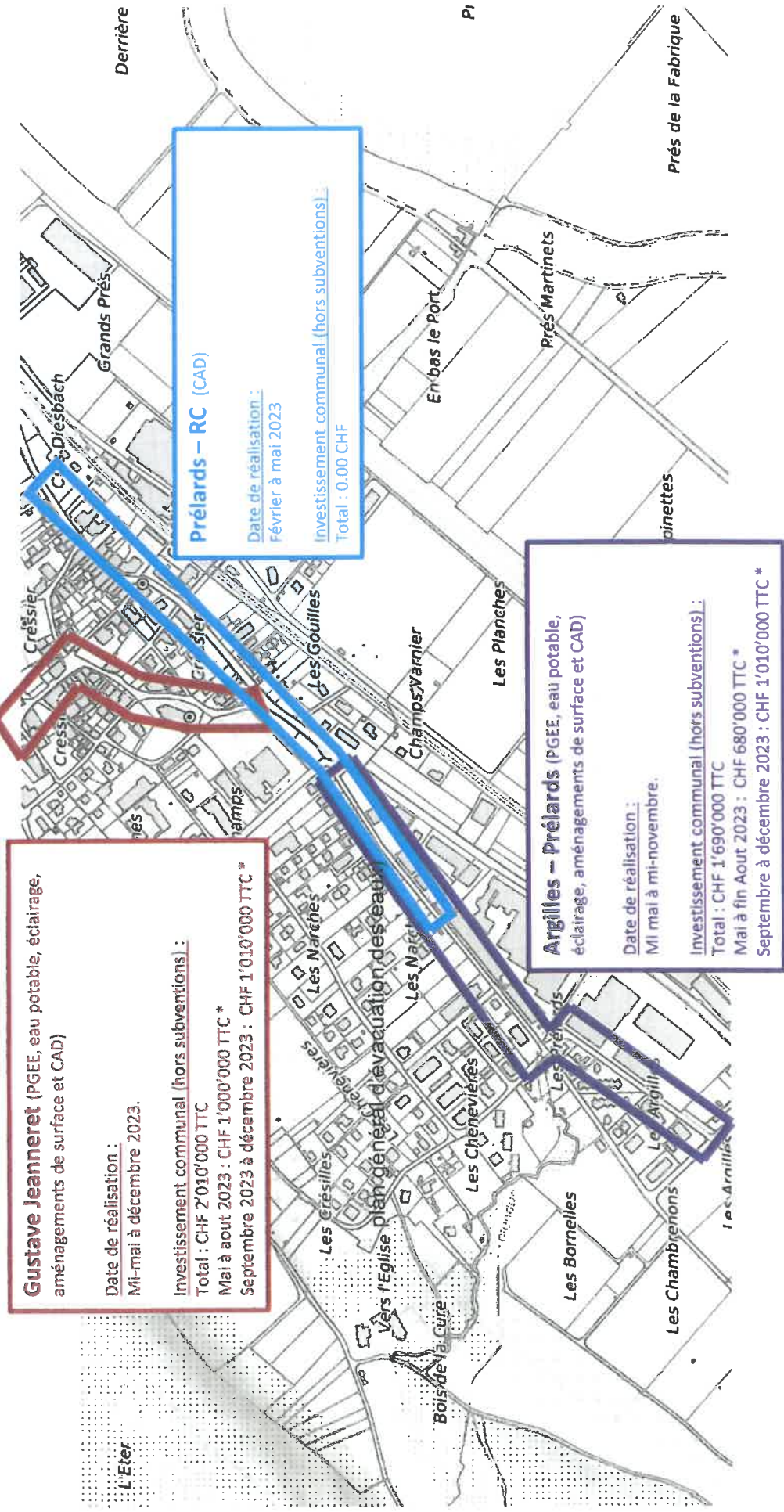
Montant total **3'700'000**

Rue Gustave Jeanneret (Montant arrondi)							2'010'000	
Chaussée	270'000	40'500	16'200	2'700	329'400	25'364	354'764	
EC	400'020	60'003	24'001	4'000	488'024	37'578	525'602	
EU	276'850	41'528	16'611	2'769	337'757	26'007	363'764	
Eau potable et alimentation des fontaines								
Génie civil	169'500	25'425	10'170	1'695	206'790	15'923	222'713	
Sanitaire	314'000	47'100			361'100	27'805	388'905	
Eclairage public								
Génie civil	75'710	11'357	4'543	757	92'366	7'112	99'478	
Electricité et équipements	42'550	6'383			48'933	3'768	52'700	

Chemin des Argilles / Chemin des Prélards (Montant arrondi)							1'690'000	
Chaussée	596'500	89'475	35'790	5'965	727'730	56'035	783'765	
EC	157'000	23'550	9'420	1'570	191'540	14'749	206'289	
EU	207'000	31'050	12'420	2'070	252'540	19'446	271'986	
Eau potable et alimentation des fontaines								
Génie civil	62'000	9'300	3'720	620	75'640	5'824	81'464	
Sanitaire	140'000	21'000			161'000	12'397	173'397	
Eclairage public								
Génie civil	68'000	10'200	4'080	680	82'960	6'388	89'348	
Electricité et équipements	62'600	9'390			71'990	5'543	77'533	



Annexe 2 : CRESSIER Mesures PGEE et développement du CAD Investissement communal pour la période 2023



* Sous réserve d'un avancement de chantier conforme à la planification et sous réserve que la facturation des entreprises soient réalisées tous les mois.